

Burundi : perpétuité requise contre 46 militants du parti d'opposition MSD

Arrib News, 18/03/2014 – Source AFP Le Parquet burundais a requis mardi la prison à perpétuité contre 46 militants (photo) du parti d'opposition burundais MSD, jugés pour participation à un mouvement insurrectionnel armé après de récents affrontements avec la Police, a-t-on constaté sur place. La défense, qui contestait la procédure d'urgence utilisée par le Parquet, s'est retirée après le refus de la Cour de renvoyer l'audience et n'a pas plaidé. Le verdict est attendu vendredi.

Le substitut du procureur, Anastase Habonimana, a requis une peine de servitude pénale à perpétuité pour 46 accusés dont cinq femmes - poursuivis pour participation à un mouvement insurrectionnel armé, et une peine de 15 ans de prison pour 22 autres poursuivis pour tentative de participation à un mouvement insurrectionnel armé. Deux mineurs, accusés du premier chef, ont été renvoyés devant une chambre spéciale pour mineurs qui siégera mercredi. Un 71e accusé a été blanchi avant le procès. Ces militants du Mouvement pour la Solidarité et le Développement (MSD) ont été arrêtés le mars après des affrontements particulièrement violents avec la police, au cours desquels des policiers avaient été pris en otage au siège du parti à Bujumbura. Une vingtaine de militants avaient été blessés, dont certains par balles, lors de l'assaut donné par la police, qui avait accusé des membres du MSD d'avoir ouvert le feu les premiers. Le président du MSD, l'ex-journaliste Alexis Sinduhije, l'un des plus farouches opposants au président burundais Pierre Nkurunziza, est en fuite et poursuivi pour avoir organisé une insurrection armée et est lui aussi passible de la perpétuité. La défense a dénoncé le refus des juges d'organiser un procès équitable et juste et seuls les avocats de cinq accusés, qui assurent avoir été arrêtés par erreur par la police alors qu'ils circulaient dans la rue, ont accepté de plaider. « Nous avons décidé de nous retirer parce que la Cour nous refuse l'exercice des droits fondamentaux de la défense. Certains avocats n'ont pas encore lu leurs dossiers, nous avons soulevé des questions préalables de compétence du tribunal (...) mais la Cour a refusé de nous écouter », a justifié Me Prosper Niyoyankana. Le président de l'Association pour la Protection des prisonniers et des droits humains, Pierre-Claver Mbonimpa, a dénoncé un procès politique, estimant que tout a été décidé d'avance. « C'est un réquisitoire dur, très dur, mais c'est pour servir d'exemple, pour que plus personne ne tente de déstabiliser ce pays », a de son côté déclaré un magistrat ayant requis l'anonymat.